



Salaire en fonction de ma qualification

Par **dimi**, le **12/02/2010** à **23:47**

Bonjour, je souhaiterais savoir si mon diplôme doit être reconnu dans ma branche, je suis donc titulaire d'un bts nrc que j'ai obtenu en alternance en tant que magasinier vendeur PRA dans une concession automobile, suite à mon diplôme ils m'ont embauché en CDI au salaire minimum conventionnel soit 1440 euros brut et placé à l'échelon 6. La question que je me pose est es ce que cela est bien correct? Car la RNQSA reconnaît bien mon bts en je devrais donc être placé sur un échelon supérieur avec un salaire un peu supérieur non? ps cela fait un an et demi que je suis en CDI et toujours au même salaire. Merci de vos réponses
Cordialement